

Département
MARNE
Canton
18^{ème} (Reims-8)
Commune
CORMONTREUIL

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

N° RH297/2022

ARRETE DU MAIRE

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2022

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Le Maire de CORMONTREUIL

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
<i>Mme COULETEL France</i>	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	DOSSIER RECEVABLE A COMPTER DU 16/05/2022

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à Cormontreuil, le 30 juin 2022

Le Maire

Jean MARX



Handwritten signature of Jean Marx

Département
MARNE
Canton
18^{ème} (Reims-8)
Commune
CORMONTREUIL

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

N° RH298/2022

ARRETE DU MAIRE

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2022

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Le Maire de CORMONTREUIL

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
<i>Mme REMUS Veronique</i>	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	2	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à Cormontreuil, le 30 juin 2022

Le Maire

Jean MARX



Département
MARNE
Canton
18^{ème} (Reims-8)
Commune
CORMONTREUIL

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

N° RH294/2022

ARRETE DU MAIRE

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2022

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Maire de CORMONTREUIL

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
<i>Mme BRACONNIER Patricia</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 4

Nombres d'hommes : 3

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à Cormontreuil, le 30 juin 2022

Le Maire

Jean MARX



Département
MARNE
Canton
18^{ème} (Reims-8)
Commune
CORMONTREUIL

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

N° RH295/2022

ARRETE DU MAIRE

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2022

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le Maire de CORMONTREUIL

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme MORVAIS Sylvie	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à Cormontreuil, le 30 juin 2022

Le Maire



Jean MARX

Département
MARNE
Canton
18^{ème} (Reims-8)
Commune
CORMONTREUIL

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

N° RH296/2022

ARRETE DU MAIRE

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2022

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE
pour l'accès au GRADE de adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe

Le Maire de CORMONTREUIL

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
<i>M. GRANDJEAN Didier</i>	adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	1	DOSSIER RECEVABLE A COMPTER DU 01/07/2022

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total promu : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Fait à Cormontreuil, le 30 juin 2022

Le Maire

Jean MARX



Handwritten signature of Jean Marx

Département
MARNE
Canton
18^{ème} (Reims-8)
Commune
CORMONTREUIL

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

N° RH292/2022

ARRETE DU MAIRE

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2022

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de agent social principal de 2ème classe

Le Maire de CORMONTREUIL

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
<i>Mme ANZALONE Sylvie</i>	agent social	agent social principal de 2ème classe	1	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à Cormontreuil, le 30 juin 2022

Le Maire



(Handwritten signature)

Jean MARX

Département
MARNE
Canton
18^{ème} (Reims-8)
Commune
CORMONTREUIL

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

N° RH293/2022

ARRETE DU MAIRE

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2022

pour l'accès au GRADE de agent social principal de 1ère classe

Le Maire de CORMONTREUIL

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
<i>Mme RENAUDIN Aurely</i>	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	2	DOSSIER RECEVABLE A COMPTER DU 01/07/2022

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1



Fait à Cormontreuil, le 30 juin 2022

Le Maire

Jean MARX

Département
MARNE
Canton
18^{ème} (Reims-8)
Commune
CORMONTREUIL

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

N° RH291/2022

ARRETE DU MAIRE

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2022

CADRE D'EMPLOIS des TECHNICIENS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de technicien principal de 1ère classe

Le Maire de CORMONTREUIL

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des TECHNICIENS TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
<i>M. GILLET Alexandre</i>	technicien principal de 2ème classe	technicien principal de 1ère classe	1	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total promu : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Fait à Cormontreuil, le 30 juin 2022

Le Maire

Jean MARX

